

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 734 14 juin 1984

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs  
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021/22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Hélène Bezençon  
Jeanlouis Cornuz  
Edmond Kaiser

734

Domaine public

## Le beurre et l'argent du beurre

*De par ses caractéristiques — taille réduite, absence de matières premières — la Suisse a toujours été contrainte, pour assurer sa prospérité, de s'ouvrir sur le monde extérieur. L'économie helvétique vit de ses échanges avec l'étranger, exportations et importations.*

*Point n'est besoin de disserter longuement sur la dépendance dans laquelle nous sommes à l'égard du monde et qui ne fait que croître avec l'intégration progressive de l'économie mondiale: le dollar ou le mark faiblit et l'industrie suisse s'enrhume, les pays du tiers monde ralentissent leurs investissements et les stocks s'accumulent dans nos usines. Notre alimentation, pour près de la moitié, et notre énergie, à raison de 80%, nous viennent de l'étranger. Les entreprises suisses, et pas seulement les plus importantes, produisent de plus en plus en dehors de nos frontières pour abaisser les coûts. La Suisse abrite la plus forte concentration mondiale d'entreprises multinationales. On pourrait multiplier à loisir les indices de cette profonde dépendance.*

*La conscience de cet état de fait explique les efforts constants d'ouverture au monde déployés par les autorités. Un effort qui a porté en priorité sur la défense et la promotion de la liberté des échanges: participation à la création de l'Association de libre-échange, accords avec le Marché commun, engagement actif dans les négociations douanières et, plus récemment, entrée dans le Club des Dix.*

*Les rapports internationaux ne sont pourtant pas qu'économiques. Acheter, vendre, certes, mais dans un environnement politique. Les échanges*

*commerciaux eux-mêmes n'obéissent pas aux seuls critères économiques. De plus en plus, interfèrent des exigences sociales, écologiques, collectivement élaborées. A ce chapitre, la Suisse peine. Autant elle est entreprenante lorsqu'il s'agit de fixer des normes commerciales, autant elle est paralysée dans le jeu international quand il faut quitter le terrain des affaires. La valse-hésitation à propos de l'entrée dans l'Organisation des Nations Unies est symptomatique à cet égard. L'attitude dilatoire de la Suisse dans le cadre de l'élaboration d'un code de conduite des sociétés multinationales, le refus du Parlement de ratifier la Charte sociale européenne, nos réticences constantes à pratiquer une entraide judiciaire internationale digne de ce nom — les Etats-Unis en savent quelque chose — sont autant d'illustrations de notre méfiance à l'égard d'un ordre international qui déborde le cadre strictement commercial.*

*Chez nous, cohabitent un sens très aigu des exigences de l'économie moderne et une conception dépassée de la réalité politique mondiale. Ce que nous voulons, en somme, c'est le beurre et l'argent du beurre; les bénéfices d'un système d'échange largement ouvert — vive le libéralisme! — et les avantages de la souveraineté nationale, du cheminement politique et social et solitaire — vive l'isolationnisme! Transparence pour le commerce, opacité pour la criminalité économique par exemple — voir le tout récent refus du Conseil national d'approuver le protocole additionnel n° 9 du Conseil de l'Europe sur l'entraide judiciaire pour les délits fiscaux de caractère pénal.*

*Reste à savoir jusqu'à quand nos partenaires accepteront cette double attitude — ouverture, fermeture — cette manière de manger à tous les râteliers les seuls mets qui nous plaisent. Peut-être comprendrons-nous alors que le commerce n'est pas qu'affaire de sous, mais aussi de savoir-vivre (international).*

J. D.

## LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

### L'avant-garde neuchâteloise

*Pour une durée d'un peu plus de trente mois, le Conseil d'Etat neuchâtelois vient de signer un arrêté qui permettra d'aider, par des mesures dites de crise, les bénéficiaires de l'assurance-chômage subissant les effets d'un chômage prolongé. Première décision pratique: dès l'automne, les offices communaux du travail des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle seront renforcés (à titre d'essai) par des collaborateurs qui organiseront, de façon individualisée, le soutien aux efforts des chômeurs en voie de se «reconvertir» ou plus simplement à la recherche d'un nouvel emploi. Le tout, sur une base volontaire (de la part des personnes concernées): il n'est absolument pas question d'une nouvelle forme d'assistance sociale.*

*Rappel: l'été passé, l'Office cantonal du travail neuchâtelois avait tenté de dénombrer les chômeurs qui ne toucheraient plus d'indemnités à l'automne; sept cent personnes avaient été recensées et moins de la moitié d'entre elles (320) avaient demandé à bénéficier des premières «mesures de crise».*

*Il est certain que dans ce domaine extrêmement délicat qu'est l'aide aux chômeurs, Neuchâtel met sur pied des expériences qui seront d'un remarquable intérêt pour la Suisse entière, et plus particulièrement pour la Suisse romande. Eu égard, notamment, à la situation spécialement délicate dans laquelle la crise horlogère plonge ce canton, mais aussi à cause du dynamisme technologique et industriel traditionnel de cette région.*

*Dans cette perspective, il est utile de rappeler le cadre légal qui conditionne d'une certaine manière les efforts entrepris: on appréciera*

*mieux ainsi la distance qui sépare les situations concrètes auxquelles on veut porter remède des normes imposées par la Confédération pour attaquer le mal à la racine. C'est le travail de première urgence que vient de mener à bien, précisément dans la région de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (Ceat): analyse des effets probables des mesures dites préventives de la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) du 1<sup>er</sup> juillet 1983 et examen «des causes qui guident les comportements des chômeurs et des entreprises», avec, dans la mesure du possible en prolongement, l'illustration d'une région mise au défi d'appliquer, de façon différenciée, la loi sur l'assurance-chômage<sup>1</sup>.*

*Dès ce numéro de DP, quelques échos de cette enquête cruciale de la Ceat.*

<sup>1</sup> «Mobilité et assurance-chômage: l'application régionale des mesures préventives». Ceat, 1984.

## CONJONCTURE

### Des hauts et des bas

Sur le front du chômage et du marché du travail, l'observateur qualifié qu'est la Banque Nationale Suisse distingue, «grosso modo», trois périodes significatives depuis 1973, l'année où se précisèrent les premiers défis: deux phases de récession prononcée, 1974 à 1976 et 1981 à 1983, et entre deux, une reprise plus ou moins nette selon les secteurs considérés. Un très important recul de l'emploi dans les deux premiers tiers des années septante, près de 330 000 postes de travail, un recul moins net ces trois dernières années.

Si, au chapitre du chômage, la Suisse s'en sort plu-

tôt bien par rapport aux autres pays industrialisés, c'est bien entendu grâce à la compression des effectifs des travailleurs étrangers: le tableau ci-contre montre bien qu'entre 1974 et 1976, les départs des étrangers ont compensé près des trois quarts des

pertes d'emplois (de 1981 à 1983, cette proportion tombe à près de 30%, le changement des structures de la population étrangère — de plus en plus d'«établis» — interdisant dorénavant une exportation rapide du chômage hors de nos frontières).

	RÉCESSION 1974-1976	REPRISE 1976-1981	RÉCESSION 1981-1983
Personnes actives suisses	— 60 000	+ 5 000	— 20 000
Chômeurs à temps complet	+ 25 000	— 20 000	+ 25 000
Personnes actives étrangères	— 245 000	+ 100 000	— 20 000
Emploi	— 330 000	+ 125 000	— 65 000

## Après la montre

Tout d'abord, le constat, brièvement. L'importance de la crise horlogère dans les montagnes neuchâteloises, se mesure à quelques chiffres: à La Chaux-de-Fonds, par exemple, le nombre des personnes employées dans l'industrie horlogère a passé de 10 500 environ en 1970 à 5500 en 1983. Une véritable secousse sismique pour une collectivité qui comptait un peu moins de 18 903 personnes actives en 1980.

Les pertes subies dans l'industrie (horlogère) sont-elles progressivement compensées par la création de nouveaux emplois dans le secteur des services (tertiaires)? Pas trop d'illusion à se faire de ce côté-là! Les conclusions de la Ceat: «Si l'on regarde les chiffres absolus, on constate que la croissance du tertiaire s'explique beaucoup plus par une diminution du nombre de personnes occupées dans le secondaire (- 4746 emplois entre 1970 et 1980 à La Chaux-de-Fonds, - 2217 au Locle) que par une augmentation des effectifs de ce secteur (+ 1164 emplois entre 1970 et 1980 à La Chaux-de-Fonds, + 369 au Locle). Il faut également relever que le secteur tertiaire est surtout constitué de services publics et de services à la population (commerce de détail), et que les services aux entreprises (banques, fiduciaires, transports, entreprises de conseil, etc.) sont largement sous-développés.»

Malgré les efforts de promotion des autorités pour attirer des entreprises étrangères, malgré un certain dynamisme local, alimenté par le savoir-faire traditionnel en micro-électronique, et qui se traduit par un total d'entreprises à peu près stable, notamment à La Chaux-de-Fonds (un peu plus de 2000), le déficit d'emplois pour cette dernière décennie est impressionnant: - 3611 (- 16%) à La Chaux-de-Fonds et - 1852 (- 24%) au Locle.

Inévitablement, cette atypisation du marché du travail retentit sur les taux de chômage: 2,8% en 1983 à La Chaux-de-Fonds et 4,6% au Locle, alors que la moyenne suisse est de 0,8% pour l'ensemble de la Suisse. Un chômage dont la durée s'allonge,

un chômage qui touche toutes les catégories d'âge, un chômage qui concerne en priorité l'horlogerie, bien sûr, mais aussi la métallurgie et les bureaux. Les chiffres, avec leurs variations annuelles significatives:

	LA CHAUX-DE-FONDS		LE LOCLE	
	complets	partiels	complets	partiels
1970	-	1	-	-
1971	5	8	-	2
1972	12	13	1	1
1973	3	2	-	-
1974	2	2	-	-
1975	220	1'701	78	641
1976	373	1'447	95	848
1977	94	293	30	92
1978	84	230	37	126
1979	165	646	49	313
1980	64	225	24	55
1981	57	336	32	282
1982	286	1'246	85	922
1983	554	1'128	221	1'347

Comme nous l'avons déjà souligné dans ces colonnes, si le bilan de l'emploi est très préoccupant, le bilan démographique l'est peut-être davantage encore, puisqu'il révèle une érosion des forces vives régionales, si on peut dire. Les chiffres de la Ceat, à nouveau: «En 10 ans, de 1970 à 1980, les deux communes ont perdu près de 8000 habitants, soit plus de 13% de leur population (alors que celle de la Suisse a augmenté de 1,5% dans la même période), perte qui représente les trois quarts du recul de la population dans le canton de Neuchâtel. Et pendant les mêmes 10 ans (1970-1980), le pourcentage des personnes âgées de 0 à 19 et de 20 à 39 ans a sensiblement baissé (4% à La Chaux-de-Fonds, 5% au Locle) et se situe bien en dessous de celui de la Suisse. Tandis que les groupes d'âge 40 à

60 ans voient leurs effectifs s'accroître en valeur relative, comme d'ailleurs les plus de 65 ans, dont le nombre augmente en chiffres absolus. Cette évolution n'est pas due seulement à la dénatalité, mais surtout à l'émigration, et notamment l'émigration des jeunes (souvent les plus qualifiés) et des étrangers, le départ de ces derniers comptant pour à peu près la moitié dans la diminution de la population.

» A La Chaux-de-Fonds, la population étrangère a reculé d'un quart: on comptait, en 1980, 2371 étrangers de moins qu'en 1970; au Locle, la diminution du nombre d'étrangers était de 1582, soit plus d'un tiers pendant la même période.»

A suivre, dans le prochain numéro.

CARRIÈRE

## Bonny soit qui mal y pense

*Recette de plat fédéral à préparer à chaud et déguster à froid.*

*D'abord faire son devoir de directeur d'office, et préparer un arrêté sur un sujet à écho, que le Parlement n'osera pas enterrer, comme par exemple la politique régionale.*

*Donner son nom à l'arrêté ainsi mijoté.*

*Ensuite, veiller à son application, de manière à éviter tout débordement. Laisser revenir les reconnaissances, créées par un arrosage finement distributif.*

*Enfin, soulever le couvercle pour dégager le délicieux fumet de célébrité ainsi acquise, et valoriser immédiatement,*

*(a) en se faisant élire au Parlement (étape obligée pour le dessert qui devrait suivre),*

*(b) en donnant, à titre de précieux consul-*

*tant, son avis aux autorités désireuses de bénéficier des subventions et des bonnes recettes de la politique régionale, et plus précisément de l'arrêté précité.*

*Grand maître en cuisine fédérale, M. Jean-Pierre Bonny a parfaitement suivi la recette du chef — c'est-à-dire de lui-même.*

*Premier client: le canton de Soleure, dont le service de promotion économique est dirigé par le fils de l'ancien conseiller fédéral Ritschard.*

*Le deuxième client serait sur le point de se mettre à son tour à table: le canton de Neuchâtel, dont l'Economie publique est également menée par un socialiste de la tendance efficace, Pierre Dubois.*

*Comme quoi les notables cantonaux de gauche n'ont rien à faire des discours du conseiller national Bonny, qui a inauguré son mandat de parlementaire par une série d'interventions dignes de la droite radicale économistico-bancaire la plus dure.*

vives, ni l'approbation finale moins majoritaire... Et pourtant, les 360 millions de dépenses en moins que les «mesures d'économie» devraient «rapporter» à la Confédération dès 1986 feront mal. Aux subsidiés, dont les possibilités d'action dépendent souvent de la Confédération, et aux cantons, ou du moins à ceux qui se sentiront obligés de sauter dans la brèche.

Rassurez-vous: ces 360 millions n'affecteront pas les dépenses militaires (tout juste les tirs au pistolet hors service, pour 1,3 million, une bricole), et n'égratigneront pas vraiment l'agriculture (qui pourra transférer sur les consommateurs les réductions de subvention pour la promotion du tabac ou la transformation des betteraves sucrières).

Inquiétez-vous en revanche, et gravement: les coupures les plus sévères toucheront la formation (35 millions) et l'orientation (12,5 millions) professionnelles, l'aide aux universités (22 millions), la recherche scientifique (19 millions), et la protection des eaux contre la pollution (16 millions de moins à la «civilisation du tuyau» discutée depuis longtemps dans ce journal). Pour ne rien dire des transports ferroviaires qui laisseront «au moins» 90 millions dans la bagarre...

Indignez-vous carrément: sous prétexte de désenchevêtrement ou de simplification administrative, on chipote et on finit par biffer des mini-subventions à des institutions pour lesquelles elles ont une importance sans commune mesure avec les montants en cause. Et encore, les critères manquent de clarté: comment expliquer la suppression d'une subvention annuelle de dix mille francs à l'Alliance des sociétés féminines et le maintien d'un versement trois fois supérieur à l'Union des paysannes suisses? ou la radiation des quarante mille francs versés à la Fondation pour la collaboration confédérale et la réinscription au budget d'une somme 4,5 fois plus importante pour des «centres nationaux d'information et de discussion»?

Certes, la majeure partie des économies proposées n'en sont pas vraiment, et correspondent en fait à

MÉNAGE

## Les argentiers passent, les économies demeurent

Les grands argentiers passent, l'objectif demeure: rétablir l'équilibre des finances fédérales. De programme d'économies en projet de recettes nouvelles, cet objectif semble même s'éloigner, tel un mythe renforcé par son caractère inaccessible. Le poids de la dette, accrue par les années sans milliard-miracle, pèse trop lourd aux yeux de la droite, à cause des taux d'intérêt, comme aux yeux de la gauche, qui redoute en connaissance de cause ses effets sur la prévoyance sociale. Bref, il faut rétablir l'équilibre, coûte que coûte.

Et même au prix de certaines priorités que l'on croyait prépondérantes: solidarité confédérale, sauvegarde des acquis sociaux, encouragement de

la formation et de la recherche, investissements d'avenir par excellence.

Dernière démarche dans cette fausse direction: les «mesures d'économie» de la cuvée 1984. Lancé il y a plus d'une année par Willi Ritschard sous le nom de «programme complémentaire», ce nouveau «paquet» a resurgi sur le bureau d'Otto Stich, qui défend le dossier avec le souci d'un père (de la nation en l'occurrence), responsable du bouclage du budget familial.

Plutôt rapidement examiné en commission, le paquet en question, expédié avec un «message» gouvernemental daté du 12 mars dernier, va incessamment atterrir devant le plénum du Conseil national. Après l'habituel baroud d'honneur des socialistes et autres défenseurs de l'Etat social-fédéral, l'affaire passera à la Chambre des cantons, où les critiques verbales ne seront pas moins

la prorogation, mais durable cette fois puisqu'inscrite dans la loi, des réductions linéaires effectuées à la désespérée en 1980. L'effet de ces mesures de 10% devait cesser à fin 1983, mais leur validité a été prolongée jusqu'à la fin de l'année prochaine, histoire de permettre aux Chambres de voter le programme 1984.

Ce programme-là ne constitue donc que la dernière en date des expéditions punitives menées par le Conseil fédéral à la suite du second refus de la TVA en 1979. Le train de mesures présentement en discussion s'inscrit entre les deux «paquets» de nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération; de fait, il revient à transférer implicitement des responsabilités accrues aux cantons, dont la situation financière à fin 1983 n'avait évidemment rien de désastreux. D'autant qu'ils ont les communes derrière eux, et qu'ils ne manqueront pas de s'en souvenir si nécessaire. Et, tout au bout de la chaîne, les contribuables et les consommateurs finiront bien par payer la facture, présentée sur bordereau ou sur étiquette.

L'exercice intitulé «mesures d'économie 1984» va s'achever sans accroc, comme le mérite son propre manque d'imagination, à moins qu'un comité référendaire fasse grincer les rouages bien huilés du toujours moins d'Etat fédéral.

FRC

## Un dictionnaire rentable

*Les militantes bénévoles de la Fédération romande des consommatrices poursuivent, dans l'anonymat et l'efficacité, leur immense boulot d'utilité sociale. Dernier produit de cette ruche industrielle et imaginative: une brochure de 80 pages — presque un livre, d'ailleurs en vente en librairie — au format de «J'achète mieux», qui va tenir lieu de «Guide du consommateur»<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> Adresse utile: Fédération romande des consommatrices, 3, rue du Stand, 1204 Genève (tél. (022) 21 32 17). Le «Guide du consommateur — ABC... Droits» coûte Fr. 10.—. Un investissement rentable.

*Autant dire que cette publication doit figurer dans toute bibliothèque de ménage, entre l'Almanach du Messenger boiteux, le PLI et le dernier guide gastronomique.*

*On devrait même suggérer aux officiers d'état-civil soucieux du sort de ceux qu'ils unissent de leur offrir cet indispensable «ABC du consommateur». Depuis A comme abonnement à V comme voyage, on y trouve, sagement rangées par ordre alphabétique, toutes les informations nécessaires pour bien faire son métier d'acheteur ou d'utilisateur, avec signalement précis des dangers à éviter et des trucs*

*à utiliser pour les prévenir — ou au besoin les réparer.*

*Le tout bien sûr en un langage parfaitement compréhensible, mise en page claire, et complété par un index qui facilite la consultation de cette espèce de permanence juridique portative.*

*Le lecteur superattentif découvre bien ici ou là une tournure un peu rapide, mais, pour les nuances requises par les cas les moins standards, la FRC offre le conseil en direct, dans ses dix bureaux de consultation dans les principales villes de Roman-die. Du beau boulot, comme on disait plus haut.*

TRAFIC

## Quand c'est aux cyclistes de passer

Encourager vraiment; autant pour des raisons de politique du trafic que pour des raisons de politique énergétique bien comprise, l'utilisation de la bicyclette? Il y a du pain sur la planche... comme le signifiait début mars le conseiller national bâlois Weder au Conseil fédéral:

— Les cyclistes devraient pouvoir circuler sur des routes secondaires et, lorsque le trafic est faible, côte à côte.

— Les conducteurs de véhicules à moteur devraient, quand ils dépassent les cyclistes, observer une distance latérale d'au moins 1,5 m.

— Les bandes cyclables devraient être marquées par des lignes continues que les véhicules à moteur n'auraient pas le droit de franchir.

— Comme sur les pistes cyclables, le symbole blanc d'une bicyclette devrait être peint sur les bandes cyclables.

— Il faudrait utiliser une ligne jaune ininterrompue pour pouvoir mieux distinguer les pistes cyclables des chemins pour piétons se trouvant au même niveau.

— Il y aurait lieu de créer un passage pour cyclistes, par analogie avec le passage pour piétons.

— Les cyclistes qui quittent une bande ou une piste cyclable devraient avoir la priorité.

— Les exceptions au signal «Accès interdit» devraient s'appliquer non seulement aux véhicules du trafic de ligne, mais aussi aux cyclistes.

— Aux intersections, les cyclistes devraient pouvoir continuer à rouler droit devant eux lorsqu'une flèche jaune ou un symbole blanc de bicyclette sont marqués sur la chaussée.

— Les catadioptrés fixés aux rayons devraient être autorisés.

— Avant les installations de signaux lumineux, les cyclistes devraient pouvoir se placer devant la file d'attente (ligne d'arrêt avancée pour cyclistes).

— Pour les voitures de tourisme, il y aurait lieu de rendre obligatoire un rétroviseur extérieur, à droite, et pour les autres voitures automobiles, un rétroviseur semblable, mais permettant de voir l'«angle mort».

Le Conseil fédéral réfléchira, dit-il. «Sous l'angle de la sécurité routière et de l'opportunité»... Les associations concernées ont tout le temps de mettre les pouvoirs publics sous pression!

## Hit-parade suisse

Il faut admirer les collaborateurs de «Schweizerische Handelszeitung» (titre français: Revue commerciale et financière suisse): d'année en année, ils améliorent — et ce n'est pas une mince affaire au pays de la confidentialité érigée en mythe — leur liste des grandes entreprises suisses. C'est ainsi qu'ils viennent de publier la liste des 54 entreprises au bénéfice d'un chiffre d'affaires d'au moins un milliard de francs en 1983. Voici donc, en tête et dans l'ordre, comme l'année passée: Nestlé, Ciba-Geigy, Brown Boveri. A la quatrième place, André SA (Lausanne), entreprise plus que discrète et qui n'était pas classée auparavant, que les analystes gratifient d'un chiffre d'affaires de 9800 millions (pour 380 employés seulement). André repousse Migros à la 5<sup>e</sup> place (4<sup>e</sup> en 82), qui est suivie de Coop, solidement accrochée à sa sixième place et de Pirelli.

A part les deux entreprises déjà citées, les entreprises suivantes ayant leur siège en Suisse romande font partie du groupe des milliardaires: Manor, Genève (29<sup>e</sup> rang), Publicitas, Lausanne (31<sup>e</sup> rang), Distributa SA, Lausanne (33<sup>e</sup> rang, après un bond formidable depuis le 65<sup>e</sup> rang l'année passée), ASUAG-SSIH, Bienne (38<sup>e</sup> rang grâce à la fusion), Liebherr-International, Bulle (51<sup>e</sup>), Société de Surveillance (53<sup>e</sup>).

### ÉCOLE VAUDOISE

## Papier à musique parlementaire

Il va de soi qu'il n'y avait rien à attendre du débat parlementaire sur l'école vaudoise, malgré l'effet en trompe-l'œil de la longueur des débats.

L'option politique avait été prise par accord préalable inter-partis de l'Entente. Comment auraient-ils pu se déjuger?

Des témoignages sérieux, catégoriques d'ensei-

gnants de toutes tendances politiques ont pourtant été publiés; ils répètent cette vérité élémentaire: on ne peut orienter dans la bousculade et le stress la totalité de la population scolaire, en moins d'une année.

Il n'est pire sourd qu'un politicien qui ne veut rien entendre.

Deux remarques.

— La droite ne cesse de répéter qu'il faut revaloriser les métiers. C'est son alibi pour une sélection avancée: vouloir *aussi* le bonheur des autres. Mais rien dans la loi ne traduit cette volonté de revalorisation des sections supérieures et pratiques; rien concernant les effectifs, rien concernant les moyens. Alors que l'initiative «une meilleure école pour tous» exige que chaque section dispose de moyens équivalents, le contre-projet demeure muet en propositions concrètes.

Significatif aussi le mot du conseiller d'Etat Junod défendant le qualificatif de «supérieur» pour désigner la section intermédiaire: «on appelle bien «supérieur» un Montagne qui est un vin de qualité très moyenne.»

— On véhicule l'affirmation que l'hétérogénéité jusqu'à douze ans freine les élèves doués. Immanquablement, on retrouve ce préjugé qui veut que pour progresser avec des enfants, il faut durablement les séparer. Toujours cette conception figée des niveaux. Or dans les années d'orientation, à condition qu'un appui suffisant soit accordé, valable aussi bien pour les élèves «forts» (appui leur permettant de faire plus, plus en profondeur ou en ratissant plus large) que pour les élèves «faibles» (appui leur permettant de ne pas perdre pied), il est possible d'individualiser l'enseignement. Cette individualisation est précisément une des conditions d'une bonne orientation, d'une mise à l'épreuve non bachotée, de la recherche du bon rythme.

Les moyens techniques nouveaux rendent plus facile encore l'organisation d'un enseignement souple, sans exiger le regroupement de classes parallèles à larges effectifs comme le préconisait le décret.

Sur cette base, une authentique discussion pédagogique aurait pu s'engager. La mise à l'écart des enseignants au profit de la recherche exclusive d'une solution politicienne ne l'a pas rendue possible. Aux enseignants de l'imposer. Le passage obligé pour l'ouverture de cette véritable discussion pédagogique étant l'acceptation préalable de l'initiative.

A. G.

### EN BREF

A l'occasion de la visite de Jean-Paul II en Suisse, un petit dossier bienvenu dans la dernière livraison de «Femmes suisses» (c.p. 323, 1227 Carouge), intitulé «Et les femmes, Très-Saint-Père». A lire, en attendant le passage de l'illustre visiteur, pour tuer le temps...

\* \* \*

Il y a cinquante ans, de 1934 à 1937, le parti communiste a publié, d'abord à Genève, puis à Lausanne, «La Lutte». Les derniers numéros de cet hebdomadaire sont nettement marqués par leur lieu de parution lausannois, déménagement dû à l'interdiction du Parti communiste dans le canton de Genève (précédant l'interdiction dans le canton de Vaud). C'est ainsi que l'adhésion du D<sup>r</sup> Adrien Miéville de Vevey est amplement commentée (le numéro du 14 août 37 contient un long texte intitulé «Ma raison d'être communiste»). D'autres numéros présentent quelques militants: Ulysse Viquerat, de Lucens, François Jaeggy, étudiant en médecine, ancien chef scout, Marc Gilliard, ancien responsable des jeunesses socialistes et des avant-coureurs, passé aux jeunesses communistes avant son départ à l'Ecole des langues orientales à Paris et André Muret, docteur en droit, membre du Comité cantonal du Parti socialiste en 1933, devenu communiste après des séjours à l'étranger et qui terminait une profession de foi dans «La Lutte» (28.8.1937) par ces mots: «En somme, si vous voulez, c'est parce que je suis un bon vaudois que je suis communiste.»

## Grand, mais humain

Du dernier livre d'Henri Guillemin — un beau livre — intitulé *Le Général clair-obscur* et consacré au général de Gaulle, je tire ce passage étonnant :

«Rares, de plus en plus rares, étaient devenus les visiteurs du Général (*il s'agit de la «traversée du désert» des années 50*) qui, guettant en vain les chances, pour lui, de reparaître au premier plan de l'actualité, s'obstinait à se rendre, chaque semaine, le mercredi, à son bureau, naguère bourdonnant, désormais silencieux et vide, rue de Solférino. Clavel (*Maurice*) allait l'y voir, fidèlement, pour l'aider, s'il le pouvait, à dominer sa tristesse. Un jour où Clavel est seul avec lui, il s'abandonne à des confidences qu'il se reproche aussitôt. Qu'est-il allé raconter : au Général, ravagé par l'humiliation et qui n'a que faire d'un détail sur le chagrin qu'éprouvait Clavel à voir un de ses jeunes enfants s'écarter de lui, rompre, ne plus répondre à ses appels. De Gaulle avait écouté, poliment, et Clavel s'en voulait d'avoir bavardé sur un thème, rue de Solférino, déplacé, dérisoire. Et quelques jours après, il a la stupeur, bouleversé, de voir reparaître cet enfant qui lui tend et lui fait lire une lettre qu'il a reçue du Général, une lettre «*d'homme à homme*», virile et tendre, adressée par de Gaulle à cet enfant qu'il ne connaît pas, pour le réconcilier avec son père.»

Je précise que de Gaulle n'a jamais été «mon homme» (je préférerais Mendès), quoique, vu le goût pour le «césarisme» que la France manifeste périodiquement et que déploraient, en des temps divers, tant Michelet que Jean-Paul Sartre, la présence de de Gaulle a sans doute été pour elle une incroyable chance — et imméritée!

Le monde comme il va.

De Claude Delarue, Prix Rambert 1983, je lis le remarquable *Le dragon dans la glace*, paru chez le

bon éditeur Balland. «*Le dragon dans la glace* est le septième livre de Claude Delarue», dit la prière d'insérer. Je compte : huit titres! Encore l'éditeur en a-t-il oublié un *neuvième*, paru précisément chez lui! Un peu de peine à compter plus loin que sept...

Remarquez : cela lui laisse toutes ses chances pour les jours de la semaine, les collines de Rome, les sages de l'antiquité et les merveilles du monde. Et puis, Dieu merci, nous avons aujourd'hui les machines à calculer.

Chez nous, nous allons au-devant de la votation sur l'initiative culturelle. Comme il existe un contre-projet, quelqu'un a cru bien faire de charger quelqu'un d'autre, du département de l'information, de prendre contact avec les initiants, afin

de voir s'il ne serait pas possible d'accorder les violons. Et le quelqu'un du département de l'information a eu une bonne idée : celle de s'adresser à Charles Apothéloz... «Mais il est mort! — Ah...» on ne savait pas. Après quoi, le quelqu'un a eu une seconde bonne idée : celle de s'adresser à Frank Jotterand — ignorant qu'il avait eu un accident et ne pouvait pas pour l'instant participer à une rencontre sur le sujet... On est informé ou on ne l'est pas : le département de l'information ne l'est pas. Il faut dire qu'en matière culturelle, avec les centaines de sociétés de tous genres, de chœurs, d'amateurs de yodel, ou du jeu du hornuss, ou du folklore d'Appenzell Rhodes extérieures ou des joueurs d'harmonica d'Appenzell Rhodes intérieures, etc. — il est difficile de s'y retrouver!

J. C.

### VISITE

## Michel Bakounine à Berne

*Depuis quelques jours, grâce à la collaboration d'un auteur, Kurt Hutterli, d'acteurs, du Théâtre Municipal et de l'Université (150<sup>e</sup> anniversaire), Michel Bakounine (1814-1876) revit à Berne sous une tente dressée près du bâtiment de l'Université.*

*Il faisait froid le soir de la première, mais pas assez pour refroidir l'enthousiasme des acteurs et des spectateurs.*

*Sur la scène : une presse à imprimer, un lit, la pierre tombale du cimetière du Bremgarten et un équipement de forgeron.*

*Dans ce décor, sur un fond naturel de verdure, car la tente est ouverte, des acteurs chantent, se disputent sur la nécessité du centralisme ou de la décentralisation, avant que Michel Bakounine, plus vrai que nature (on a des photos qui permettent la comparaison), fasse partager quelques instants de sa vie à la Baronata, près d'Ascona, la propriété*

*qu'un noble italien, infidèle à ses origines de classe, lui a cédée pour en faire un centre de la révolution. Malade, Bakounine écrit, s'entretient avec un admirateur, avec sa servante et rêve de sa femme. Quand Cafiero, le noble, vient lui reprocher son manque d'action, Bakounine explique, sans être compris, qu'il faut aussi penser à l'homme et à la femme tels qu'ils sont.*

*Du théâtre un peu particulier bien sûr, pratiquement sans action. Laissons aux critiques professionnels le soin de juger... En tout cas, le spectacle intitulé «Bakounin am Lago Maggiore» est assez exceptionnel dans l'ambiance traditionaliste de la Ville fédérale. Surprenante Berne!*

### MOTS DE PASSE

## Pour Eve

De sang froid  
le serpent lui parle  
la bouche pleine.

Hélène Bezençon

## Logement: une initiative inutilisable

*Quelques associations d'habitants et des squatters genevois finissent de récolter des signatures pour une initiative populaire à première vue sympathique. Quoi de plus révoltant en effet que de voir se dégrader des immeubles vides — souvent pendant plusieurs années — alors que de jeunes, des couples, des personnes à bas revenu cherchent désespérément à se loger?*

*La solution des initiants est simple. Tout logement vide doit être signalé à l'autorité compétente; s'il n'est pas loué dans un délai de deux mois, l'Etat devient d'office locataire et le sous-loue en priorité aux catégories sociales les plus défavorisées. Vous oseriez refuser de signer?*

### VACHES MAIGRES

## Christian Grobet dans le collimateur

A Genève, les milieux immobiliers sont en colère. Reçus par une délégation du Conseil d'Etat, ils ont déposé un volumineux rapport d'où il ressort qu'au bout du lac, construire est devenu une entreprise à haut risque, un parcours du combattant hérissé de chicanes administratives absurdes. Alors même que la situation du logement est pour le moins tendue et que le gouvernement affirme publiquement sa volonté de voir construire 2500 appartements par an.

Dans le collimateur, Christian Grobet, président du Département des travaux publics, auparavant défenseur musclé des locataires et maintenant magistrat qui s'ingénierait à faire danser les promoteurs au rythme de son interprétation très particulière des lois et règlements.

*Et pourtant il le faut, sous peine de participer à une supercherie. L'initiative sera déclarée à juste titre irrecevable par le Grand Conseil et aucun recours ne changera rien à ce refus. Un étudiant en droit de première année le sait. Pour appliquer cette solution, c'est d'abord le droit de propriété au niveau fédéral qu'il faut changer.*

*Alors: soit les initiants n'ont pas consulté un juriste; ce qui est faire preuve de légèreté. Soit, c'est plus probable, ils sont parfaitement au courant, se fichent éperdument des personnes en quête d'un logement et veulent faire la démonstration que l'Etat de droit, bourgeois, etc, etc...*

*Dans les deux cas, ils contribuent à émousser une arme utile, l'initiative populaire, et, en éveillant de faux espoirs, à rendre les citoyens plus passifs. Pour préparer le grand soir?*

Sur un point, admettons que la situation n'est pas saine. Le droit de la construction s'est constitué historiquement par accumulation de dispositions légales, à la manière de couches géologiques. L'enchevêtrement qui en résulte n'est compréhensible que par quelques spécialistes et l'ensemble brime inutilement la liberté de création des constructeurs. Un sérieux nettoyage de la législation s'impose.

Pour le reste, les promoteurs et autres régisseurs ont peur de Grobet et avec raison. Jusqu'à l'arrivée du magistrat socialiste aux Travaux publics, les milieux immobiliers genevois, fortement organisés, ont fait la loi dans le canton, conscients de leur poids économique — sans pareil ailleurs en Suisse. Dérogations, application laxiste des règlements ou pas d'application du tout étaient monnaie courante. Voir le nombre de logements transformés en bureaux plus rentables, alors même que les besoins en habitat n'étaient pas couverts.

L'arrivée de Grobet a gâché le jeu; le manche a changé de mains. Moins de logements pour cette

raison? Non point, la baisse a commencé bien avant son élection. Mais une conception de l'intérêt général en matière immobilière plus proche des besoins de la population que des intérêts lucratifs immédiats de la profession. Une utilisation tous azimuts des ficelles de la loi pour négocier durement des solutions sociales.

On comprend l'angoisse de la Chambre immobilière. Après des décennies de vaches grasses et de laisser faire, l'autorité publique renaît. Un véritable traumatisme. D'autant plus fort que l'Etat se met à utiliser son droit de préemption pour acquérir des terrains. Là aussi du jamais vu. De là à parler d'étatisation du sol il n'y a qu'un pas, vite franchi sous le coup de l'émotion.

Dès lors, la stratégie apparaît clairement. Par une campagne mûrement conçue — un journaliste a été engagé pour cette opération — faire porter le chapeau de la pénurie au magistrat socialiste et se faire passer pour des victimes, désireuses de voler au secours des locataires mais paralysées par une bureaucratie tatillonne.

Seulement les locataires ont bonne mémoire. Ils se souviennent que «l'âge d'or» tant regretté par les promoteurs ne leur avait rien apporté de bon.

### POINT DE VUE

## Querelles d'écoles

En France. Mais c'est du domaine public. Mes enfants vont à l'école publique, institution que vous tenez pour une ordure. Et vous fondez pour vos enfants d'autres écoles, privées.

Non seulement j'assiste au spectacle que vous traitez d'ordure l'école de la République où j'ai mes enfants, mais je *dois*, moi, financer votre école? Et de leur faire l'honneur (et leur offrir la garantie) de titulariser vos maîtres me vaut — en plus — vos hurlements?

Suis-je fou, ou est-ce bien cela?

Edm. K.